



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

10. CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES QUIMPERLE ET LE CCAS DE QUIMPERLE

Exposé :

Par délibération du Conseil municipal en date du 11 février 2010, la Ville a décidé d'apporter son appui technique au CCAS en matière de gestion financière, de gestion des ressources humaines, d'informatique, de marchés publics, de gestion des dossiers d'assurance et de communication.

Une convention a été établie afin de prévoir les conditions et modalités de ce soutien des services administratifs supports de la Ville.

Afin que le CCAS puisse mieux répondre aux enjeux de développement des services en matière d'aide à domicile et d'action sociale, il est nécessaire d'adapter l'organisation de l'établissement sur la base d'une organisation dirigée par un directeur à plein temps et recentrée sur ses missions opérationnelles, avec pour conséquence la fusion des fonctions Ressources Humaines et Finances de la Ville et du CCAS.

Cette évolution organisationnelle implique de revoir les termes de la convention de mutualisation des services supports entre la Ville et le CCAS.

Désormais, en collaboration avec la direction du CCAS, les services ressources de la Ville assureront les missions budgétaires et comptables, de gestion des ressources humaines, informatique, marchés publics, assurances et communication du CCAS.

Au 1^{er} septembre 2018, l'agent actuellement chargé de la gestion des ressources humaines et de la comptabilité du CCAS sera muté au sein du service ressources humaines de la Ville.

La nouvelle convention proposée prévoit les conditions et modalités de mise en œuvre de cette mutualisation de services qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de mutualisation de services ressources entre la Ville de Quimperlé et le CCAS de Quimperlé.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 27 juin 2018

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ .**

